

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR.
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires.
Les Abonnements et les Annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER et C^o, place de la Bourse, 8, et à l'Agence Centrale de Publicité des Journaux des Départements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 10 novembre).

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 06 minut. soir, Omnibus.
4 — 35 — — Express.
3 — 36 — — matin, Poste.
9 — 04 — — Omnib.-Mixte.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes soir, Omnibus-Mixte.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. matin, Express.
11 — 25 — — Omnibus.
5 — 31 — — soir, Omnib.-Mixt.
9 — 57 — — Poste.

Départs de Saumur pour Tours.

3 heures 02 minut. matin, Omnib.-Mixte.
7 — 53 minut. matin, Omnib.-Mixte.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

Les graves questions qui préoccupent les esprits, les événements qui s'accomplissent de tous côtés sur l'ancien continent et sur le nouveau, nous obligent à augmenter le cadre de notre journal. Nous nous empressons de répondre à ce besoin du moment, désireux de tenir nos lecteurs au courant de tout ce qui se passe. Nous pourrions également donner plus d'étendue à nos feuilletons, choisis parmi les productions les plus remarquables et les plus convenantes de nos romanciers.

A partir du premier janvier prochain, le journal l'Echo Saumurois sera tiré sur format plus grand qu'aujourd'hui sans aucune augmentation de prix.

Nous commencerons, le 1^{er} janvier, la publication, dans notre feuilleton, du

NAUFRAGE DE LA MÉDUSE

Par M. CH. DESLYS.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Une circulaire vient d'être adressée par M. le ministre des affaires étrangères aux agents français à l'étranger et relative à la question grecque.

L'honorable M. Drouyn de Lhuys trace d'abord le tableau fidèle des faits et des idées qui ont précédé la situation actuelle.

Nous n'avons pas en Grèce, dit le ministre, d'intérêts distincts de ceux des deux cours de la Russie et d'Angleterre, et dès l'origine des événements, le gouvernement de l'Empereur a envisagé, du même point de vue que les puissances signataires du traité de 1832, les questions qui se rattachent au choix d'un souverain de la Grèce.

La situation actuelle n'était pas absolument semblable à celle de 1832, par cette raison qu'en 1832 les puissances agissaient comme déléguées de la Grèce, tandis qu'aujourd'hui le peuple grec fait directement usage de sa souveraineté. Il ressort de ce fait que la Grèce aurait le droit de choisir un roi dans quelque famille régnante que ce fût; mais il résulte des négociations et de l'entente des trois puissances, qu'elles considéraient le traité de 1832 comme permanent en ce que les

concerne, et ses stipulations comme existant dans toute leur force.

Le ministre ne cache pas que dans l'opinion du gouvernement français la candidature du prince de Leuchtemberg était préférable à toute autre, à celle du prince Alfred, par exemple, et que, par son origine même, le jeune prince avait des titres à la sympathie particulière du gouvernement. Mais on a reconnu que son avènement pourrait causer quelque agitation en Orient.

Toutefois, tout en ayant décliné la démarche collective proposée par l'Angleterre, ayant pour but de déclarer à Athènes que les trois cours protectrices envisageaient comme toujours en vigueur les engagements résultant du protocole de Londres, le gouvernement français n'avait aucun motif pour se refuser à écarter, d'accord avec les deux cours, tout candidat exclu par le protocole.

Sur ces entrefaites, la candidature du prince Alfred fut posée et ne fut point démentie par les feuilles semi-officielles de Londres. Notre gouvernement s'en est expliqué à Londres dans les termes que l'on lira dans la dépêche.

A ce noble et ferme langage tenu par le gouvernement de l'Empereur, le cabinet de Londres a répondu en renouvelant l'assurance de son désir de rester dans les prescriptions des traités, à la condition qu'il en serait de même de la part de la Russie. Cette dernière puissance n'a fait de son côté aucune difficulté de reconnaître que ce qu'il y avait de plus favorable au maintien de l'équilibre et des bonnes relations des puissances, était l'observation pure et simple des traités.

Tel est le résumé de ce document important, et nous croyons en être les interprètes fidèles en disant qu'il démontre une fois de plus que, quelles que soient les excitations des partis et de quelque côté qu'elles se produisent, le gouvernement sait garder cette mesure et cette sagesse qui, en définitive, peuvent être considérées comme les plus solides garanties du maintien de l'ordre et de la paix en Europe. (La France.)

Une dépêche particulière d'Athènes nous apprend que, dans les élections qui viennent de

s'accomplir, la candidature du prince Alfred a réuni dans la plupart des provinces la majorité des suffrages.

Le gouvernement provisoire, avant de proclamer le résultat de l'élection, a résolu d'attendre l'arrivée de lord Elliot, dont une communication officielle lui a fait connaître la mission.

On sait que lord Elliot s'est embarqué à Marseille le 15, à huit heures du matin, pour se rendre au Pirée.

Le roi dom Fernando vient de charger les différentes légations portugaises de déclarer à toutes les puissances qu'il refuse d'une manière absolue le trône de Grèce. (La France.)

Le nouveau ministre de l'intérieur italien, M. Peruzzi, avait autrefois émis cette opinion que l'Italie est ingouvernable de Turin.

Interpellé par M. Guérazzi pour savoir s'il partage toujours les mêmes idées, M. Peruzzi a fait un signe affirmatif.

Cela est assez caractéristique pour que nous n'ayons pas à y insister.

Il semble que cette décision qu'on peut constater dans le cabinet transpire déjà au dehors. Des bruits de modification ministérielle continuent de courir, et M. Farini paraît vouloir se retirer. Ce qui est certain, dit l'Agence continentale, c'est qu'une mésintelligence marquée existe entre plusieurs ministres.

Le départ de Garibaldi pour Caprera a eu lieu samedi. L'état de la blessure va toujours en s'améliorant; et en général, le malade jouit d'une excellente santé. (La France.)

Les lettres de Naples, du 16, racontent une démonstration provoquée par l'interdiction de l'hymne Garibaldien, dans un théâtre. Quelques jeunes gens ont parcouru la rue de Tolède en criant: Vivent les rebelles! Vivent les blessés d'Aspromonte! A bas Lamarmora! A bas! Farini! La démonstration a été dissipée par des patrouilles. — Havas.

On écrit de Rome, 20 décembre: L'Osservatore Romano annonce qu'on procédera,

FEUILLETON.

LE CHIEN DE LA CHATAIGNERAIE

I.

« Vicomte, vous m'aviez invitée pour le troisième quadrille? »

— Il est vrai, madame la marquise.

— Le moment de la ritournelle étant venu, je vous ai cherché des yeux et je ne vous ai pas retrouvée à votre place.

— Il est encore vrai, madame la marquise. »

Ici, elle se mit à jouer avec les lames d'ivoire de son éventail.

— « En dépit de vos chaleureuses protestations, il paraît, monsieur le vicomte, que mes beaux yeux ont moins d'attrait pour vous que les quatre reines du jeu de cartes. En effet, au moment où je vous appelais, vous étiez dans la pièce voisine, devant une table verte, en train de jouer au brelan. »

Le vicomte essaya de se défendre. D'un geste impératif et charmant la marquise lui imposa tout-à-coup silence.

« Écoutez, reprit-elle, comme je suis femme, je comprends toutes les faiblesses, mais je ne les excuse pas toutes. Vicomte, le jeu vous fait tourner la tête; eh bien,

c'est tant pis pour vous; d'abord, le jeu est le fils de tous les péchés capitaux; ensuite, il est bien évident que quiconque a le malheur d'avoir de la tendresse pour un joueur est bien sûr d'être dupe dans ses affections. Vos pareils préfèrent à toute chose le pharaon ou le biribi. Vous avez mieux aimé la dame de trèfle ou l'une de ses trois sœurs que la parole que vous m'aviez donnée. J'en suis fâchée. Le fait mérite punition, vous serez châtié et prochainement, je vous le jure.

— Au moins puis-je savoir quel sera mon châtiement, madame la marquise? demanda le vicomte de la Chataigneraie, en s'efforçant de sourire.

— Eh bien, monsieur, je vous garde un chien de ma chienne. »

Sur ces paroles, prononcées avec une certaine pointe d'ironie, la jolie danseuse fit une légère révérence et s'en alla se mêler aux groupes du bal.

Cette petite scène se passait il y a bien longtemps, c'est-à-dire en 1782, à Bourges, alors capitale de la province du Berri, dans l'hôtel de la marquise de Servay, jeune et jolie veuve, fort justement recherchée de tous les gentilshommes du pays. Depuis dix-huit mois qu'elle avait perdu son mari, cette femme d'élite, sachant tout ce qu'on doit à la mémoire d'un homme qu'on a estimé, avait vécu dans une retraite pleine de dignité. Tous ses parents la sollicitaient de vive voix ou par écrit afin de la ramener dans le monde, qui avait tant à souffrir de son absence. On lui disait: « Voulez-vous donc être une

« nouvelle Artémise? Mais, le marquis de Servay lui-même, en mourant, vous a recommandé de ne pas trop vous laisser aller à la tristesse et même il vous a permis de lui donner un successeur. » Vingt jeunes gens, issus de la noblesse historique du pays, joignaient leurs prières à ces invitations mondaines. On lui démontrait que, jeune, jolie et riche, elle ne devait pas s'enterrer toute vive; on ajoutait, ce qui était fort vrai, qu'il n'y avait pas un jeune seigneur de l'Auvergne, du Bourbonnais ou du Berri, qui ne s'estimât fort heureux de devenir son mari.

« N'avez-vous pas été assez longtemps en habits de deuil? ajoutaient ses amis; voilà six mois et plus que vous auriez pu revoir la société de Bourges. »

A la fin, vaincue par tant d'obsessions, la marquise de Servay décida qu'elle clôturerait, sinon son veuvage, du moins le temps de la tristesse officielle, en ouvrant son salon. Ce fait coïncidait avec l'hiver de 1782: L'hôtel de la marquise, situé dans la rue des Tambourins-d'Argent, revint donc à la physionomie d'une maison où vivait le beau monde d'alors. On arracha les crêpes noirs qui voilaient les tableaux de famille; on épousseta les belles tapisseries qui représentaient les Chasses de Charles VII et de la belle Agnès Sorel. Les domestiques rajeunirent leurs livrées. Tout l'hôtel fut brillamment illuminé, et, malgré les rigueurs de la saison, jonché de fleurs et embelli d'arbres verts.

Madame la marquise de Servay reparaisait en don-

l'année prochaine, dans l'Etat Pontifical, à l'élection des conseils municipaux au moyen de collèges électoraux formés dans chaque commune. — Havas.

Une lettre de Rome annonce que M. de La Tour d'Auvergne vient d'avoir un entretien avec le saint-père, et lui aurait donné l'assurance que l'Empereur est disposé à continuer toujours sa protection au gouvernement romain.

On ajoute que de son côté le parti pontifical se montrerait plus sympathique aux conseils de l'Empereur, et aurait résolu de mettre en exécution, au commencement de 1865, l'édit du 24 novembre 1850 sur la réorganisation des communes. (La France.)

La discussion sur les affaires mexicaines continue au Sénat espagnol et ne paraît pas près de toucher à son terme.

Il serait difficile de suivre dans tous ses détails un débat aussi prolongé; mais l'opinion publique, en France, n'a pu apprendre sans une vive émotion les paroles prononcées à la première tribune espagnole par le général Prim, et le ton au moins inconvenant avec lequel l'honorable général s'est exprimé à l'égard du gouvernement français. (La France.)

On écrit de Vienne, le 18 décembre :

A l'occasion de la clôture du Reichsrath, l'empereur a prononcé un discours dont voici le résumé :

« Je constate avec bonheur que les espérances exprimées à l'ouverture du Reichsrath n'ont point été trompées. La paix n'a pas été troublée, et l'on peut espérer son maintien.

« La confiance inspirée par la puissance de l'Autriche s'est accrue; les progrès qu'elle a réalisés dans la nouvelle voie de son développement pacifique, lui ont assuré l'estime des peuples et ont ranimé les sympathies des nations amies. La tâche du Reichsrath, tâche poursuivie avec ardeur et intelligence, était grande et difficile. Une série de lois importantes ont été votées dans des formes constitutionnelles; le règlement du budget a exigé des soins particuliers.

« Quant au déficit existant dans nos finances, il a été décidé, en principe, que l'Autriche devait le couvrir, pour la plus grande partie, sur ses propres ressources. Il a fallu, en conséquence, procéder à une augmentation générale des impôts. Je regrette ce résultat, mais j'ai la conviction consolante que l'impôt deviendra moins lourd par une distribution équitable, et qu'il sera supporté avec patriotisme.

« La loi sur le contrôle de la dette publique ayant assuré aux représentants du pays une influence complète sur la surveillance de cette dette, et la loi sur la Banque ayant fixé la base d'une convention réglant les rapports de cet établissement avec le Trésor, vous rentrerez dans vos foyers avec la joie d'avoir fait la première application des principes sur lesquels repose la constitution.

« Je maintiendrai ces principes comme je l'ai fait jusqu'ici. Ma ferme résolution est de conserver l'unité de l'empire et d'achever l'œuvre constitutionnelle. Je serai heureux de vous voir revenir l'année prochaine pour continuer vos travaux. »

Ce discours a été souvent interrompu par les acclamations des membres du Reichsrath. Les chanceliers de Hongrie, de Croatie et de Transylvanie assistaient à la séance. — Havas.

On mande de New-York, le 11 décembre :

La correspondance diplomatique qui vient d'être publiée fait connaître les faits suivants :

M. Dayton, ministre américain à Paris, écrit à M. Seward que l'Empereur lui a dit, au mois de mars : La reconnaissance du Sud, comme belligérant, a été faite par suite d'une entente avec l'Angleterre. Au commencement de l'insurrection, l'Empereur n'a pas supposé que le Nord pût réussir, et l'opinion générale des hommes d'Etat européens était également que les deux sections de l'Union ne se réuniraient jamais.

M. Dayton communique à M. Seward, dans une autre dépêche, les déclarations suivantes de M. Thouvenel :

La France et les autres puissances n'ont pas l'intention d'intervenir en Amérique. La France s'est réservée le droit d'exprimer aux belligérants, quand elle le croit convenable ou utile, ses vœux pour la fin de la guerre et de dire ce qu'elle pense qu'on devrait faire avec le consentement des deux parties belligérantes.

Répondant à M. Dayton, qui avait présumé que l'expression de ces vœux serait une œuvre de médiation, M. Thouvenel dit : S'il était un mot exprimant moins que médiation, il faudrait l'employer. Si l'offre ou la suggestion de la France est rejetée, l'Amérique et la France resteront dans les mêmes termes d'amitié qu'auparavant. Le refus de la médiation par l'Amérique ne serait pas suivi de la reconnaissance du Sud. Rien ne serait changé à la situation. L'Empereur est tout disposé à prendre un rôle amical entre le Nord et le Sud, si la chose est désirée des deux côtés.

La législature de la Caroline du Nord a voté une résolution pour engager les populations de cet Etat à soutenir constamment de tout leur pouvoir et de toutes leurs ressources le gouvernement confédéré. La résolution déclare que la séparation du Nord et du Sud est définitive et que la Caroline du Nord ne consentira jamais à la réunion. Elle ajoute que l'Etat a pleine confiance dans le président Davis, dont l'administration mérite l'appui cordial de tous les citoyens.

Le sénat fédéral a adopté le projet d'indemnité pour les propriétaires du navire français *Jules et Marie*.

La correspondance diplomatique a été publiée. Le ministre américain à Londres, M. Adams, écrit qu'ayant interpellé lord Russell, à propos d'un discours de M. Gladstone, lord Russell répondit que l'Angleterre n'était pas dans l'intention d'adopter une nouvelle politique, qu'elle voulait persévérer dans la neutralité. Lord Russell déclara toutefois qu'il ne pouvait donner aucune assurance pour l'avenir.

Dans une dépêche adressée à M. Adams, M. Seward dit que les partis en Europe sont maintenant plus hostiles que jamais à l'Amérique, mais que celle-ci est assez forte pour résister à une intervention.

M. Seward se plaint, dans plusieurs dépêches, de l'assistance donnée aux confédérés par des sujets anglais, surtout en ce qui concerne le

corsaire *Alabama*, qui est de construction anglaise.

M. Seward écrit au ministre américain en France, M. Dayton, que l'Amérique a le droit d'insister auprès du gouvernement français, afin que celui-ci ne profite pas de la guerre du Mexique pour établir et maintenir dans ce pays un gouvernement anti-républicain ou anti-américain. La France ayant désavoué de pareilles intentions, l'Amérique peut attendre.

New-York, 12 décembre. — Burnside a réussi à passer le Rappahannock. Les fédéraux ont chassé les confédérés de Fredericksburg.

Le gouvernement français aurait informé le président Lincoln qu'il abandonnait tout projet de médiation.

Le ministre mexicain à Washington a accepté les services de quelques officiers fédéraux qui ont offert leur épée au Mexique. — Havas.

Les dépêches reçues du corps expéditionnaire du Mexique par le dernier paquebot de la compagnie transatlantique répondent à tout ce que les nouvelles antérieures faisaient préjuger. Les troupes expédiées de France et d'Algérie sont arrivées et débarquées à la Vera-Cruz, après une navigation qui, sauf quelques coups de vent assez violents, n'a présenté aucun incident sérieux. L'état sanitaire est généralement bon; les fiévreux qui étaient restés en arrière de la colonne du général Forey sont arrivés presque tous à Orizaba. A la Vera-Cruz même, les maladies se réduisent à des fièvres dont la gravité diminue à mesure que les vents du nord prennent le dessus. La température s'est abaissée, et par suite de la cessation des pluies la marche des convois est devenue plus facile, mais il faut encore douze jours pour franchir la distance de la Vera-Cruz à Orizaba.

Le général Forey, n'ayant pas reçu tous les moyens de transport nécessaires à l'alimentation et au mouvement de l'armée, n'a pu commencer les opérations; mais cette situation s'est déjà modifiée depuis le départ de ses dernières dépêches. Le ministre de la guerre a reçu directement de New-York l'avis de l'expédition de 1,200 mulets et de 250 voitures partis le 14 novembre de ce port pour Vera-Cruz.

La brigade du général Bertier est arrivée le 7 novembre à Jalapa; son avant-garde, composée de cent chevaux du 12^e régiment de chasseurs, commandée par le lieutenant-colonel Margueritte, a rencontré, le 3 novembre, à Place del Rio, deux cents lanciers rouges, la meilleure cavalerie volontaire du pays. Ces lanciers ramenaient bride abattue la petite troupe d'éclaireurs mexicains qui précédait notre avant-garde. Nos chasseurs chargèrent vigoureusement, et, après une mêlée de quelques minutes, les lanciers mexicains prirent la fuite, poursuivis pendant neuf kilomètres, le sabre dans les reins. Ils essayèrent de se rallier sur un point occupé par une embuscade de leur infanterie, mais ils furent dispersés de nouveau.

Ce succès a eu pour effet de jeter la démoralisation dans un corps de 3 à 4,000 hommes de garde civique réunis sous le commandement de Diazmiron, gouverneur de l'Etat de Jalapa, aux fortes positions de Cerro Gordo, que les Mexicains avaient défendues autrefois contre les Américains;

nant un bal.

On pense aisément qu'elle était la reine de la fête. Toute la gentilhommerie des alentours dont il a déjà été question au commencement de cette histoire ne manquait pas de se montrer assidue auprès de la charmante femme. Mais qu'importait à la marquise? Elle n'aimait encore personne, ou du moins, si son cœur avait une préférence, nul ne pouvait se flatter de savoir sur qui cette prédilection, du reste fort avouable, se portait. Toutefois, les plus clairvoyants supposaient que le jeune et beau vicomte de la Châtaigneraie pourrait bien être un jour prochain le second mari, le préféré.

Ce vicomte de la Châtaigneraie, d'une bonne famille originaire du Poitou, pouvait avoir vingt-sept ans à cette époque. Imaginez-vous un cavalier de belle mine, souriant, spirituel jusqu'à en être évané, bien portant, mais peu riche. A part une pension de deux mille écus que lui faisait l'archevêque de Bordeaux, son oncle, il ne possédait guère que la cape et l'épée. Mais le temps n'était-il pas aux aventures? Un homme de bonne noblesse ne pouvait-il pas prétendre à tout? La Châtaigneraie, qui professait un peu la philosophie fataliste de Lauzun, se disait : « Allons ! le diable sera bien fin s'il m'empêche de réussir. Il faudra bien, à la longue, que j'aie un poste pour mon épée ou quelque petite héritière à conduire à l'autel ! » On ne peut pas affirmer qu'il ait fait ces calculs pour la marquise de Servay; ce qu'il y avait de certain, c'était un sourire de bienveil-

lance tel qu'il pouvait peut-être passer pour une promesse.

Par malheur, ce qu'il y avait de non moins certain, c'était chez le vicomte un vilain défaut, qui dégénérait même en un travers grave. La Châtaigneraie était joueur ainsi qu'on l'a vu par la scène qui figure en tête de ce récit.

Oublier l'engagement qu'on a pris vis-à-vis d'une jolie femme est un très-grand tort; quand cette jolie femme est courtisée par tout le monde et nécessairement impérieuse, le tort prend bien vite l'importance d'un crime irrémissible.

Est-ce que M^{me} de Servay n'oublierait pas bientôt cette incartade d'un instant?

On a vu ce que la belle veuve avait répondu à l'une des prières du vicomte : — « Eh bien, monsieur, je vous garde un chien de ma chienne. » Aujourd'hui, de telles paroles passeraient pour vulgaires, peut-être même pour grossières dans la bouche d'une femme, parce qu'on ne les prononcerait sans doute pas avec l'esprit et la distinction qu'on mettait jadis à ces sortes de choses-là. Par les comédies du temps et par les *Mémoires de la marquise de Créquy*, on voit que ce langage un peu déjuré était alors fort à la mode.

En voyant que la marquise de Servay le quittait pour aller se mêler aux danseurs, dans une autre zone du salon, la Châtaigneraie mesura toute l'étendue de son crime et vit que l'épigramme était bien méritée. Je

vous garde un chien de ma chienne, » est une locution proverbiale qui veut dire en très-bon français : « Je me vengerai. » Or, qui ne le sait? une vengeance de femme est toujours à redouter.

Cependant, il y avait déjà près d'un mois que la scène du bal était passée et il n'était rien survenu de nouveau. La Châtaigneraie, pensant que la marquise n'était pas moins une tête à l'envers que lui-même, supposa que ses torts étaient oubliés. Notre héros se hâta trop de juger. Un certain soir de janvier qu'il revenait de la chasse aux perdreaux et qu'il rentrait dans sa petite résidence aux environs de Nevers, il vit Fradolin, son valet, venir au-devant de lui avec un papier à la main.

— Monsieur le vicomte, c'est un message que vous envoie la marquise de Servay.

La Châtaigneraie fit sauter le cachet de la missive.

Voici ce qu'elle contenait :

« Cher vicomte, chose promise, chose due. Une honnête marquise n'a que sa parole. Je vous ai parlé d'un chien de ma chienne. Le présent billet ne le précédera que de quelques minutes. Si vous voulez être un galant homme, vous donnerez à ce chien le nom de *Diamant*, lequel a toujours été porté avec honneur dans sa famille.

« Compliments bien sincères,

MARQUISE DE SERVAY.

(La suite au prochain numéro.)

ce corps s'est entièrement dispersé à notre approche.

Cette affaire a coûté à l'ennemi quinze hommes tués, trente-cinq blessés; cinquante chevaux sellés ont été pris, et dix tués, la route était jonchée des armes abandonnées.

Nous avons eu deux hommes tués et cinq blessés, parmi lesquels le lieutenant-colonel Marguerite, atteint légèrement par une balle; cinq chevaux ont été tués. — Havas.

On mande de la Vera-Cruz, en date du 1^{er} décembre, dit un télégramme de New-York, que les Français ont occupé Tampico, Alvarado et Jalapa, sans rencontrer de résistance. — Havas.

Nous recevons de la Vera-Cruz, la dépêche suivante, en date du 1^{er} décembre :

Beaucoup de villes se sont déclarées en faveur de l'intervention française.

On dit que Juarez est dans l'intention de se poster à Tlascala pour empêcher les Français de marcher sur Mexico par la voie de Piedras-Ne-gras.

On ajoute que, si les Français parviennent à s'emparer de Puebla, le gouvernement submergera Mexico en faisant ouvrir les écluses des lacs qui entourent la ville.

Marquez a occupé Calchinda, au nom des Français.

Une proclamation de Juarez décrète la peine de mort contre tout individu qui sera surpris portant une dépêche des Français ou destinée aux Français.

Les communications entre la côte et l'intérieur sont coupées.

Une tentative faite à Tlascala pour exciter une démonstration en faveur de Juarez n'a pas abouti. Les habitants ont crié : *Vive la France!* — Havas.

FAITS DIVERS.

A la suite de l'enquête générale qui a eu lieu sur le service des enfants assistés, le ministre de l'intérieur a adressé aux préfets une circulaire pour appeler leur attention sur certains abus. Un enfant assisté coûte environ 1,400 francs, tandis qu'un enfant secouru chez sa mère ne coûte que 250 fr. en moyenne. Dans le dernier système un enfant coûte donc six fois moins que dans le premier; de telle sorte que, si le service tout entier suivait ces nouveaux errements, la dépense annuelle, s'élevant aujourd'hui à plus de 10 millions, se réduirait aussitôt à 1,700,000 fr.; ou, ce qui serait encore mieux, il serait loisible d'assister six fois plus d'enfants que par le passé. Le système d'assistance et de secours a produit d'excellents résultats moraux et a baissé le chiffre des abandons. Mais le secours temporaire permet en outre de réintégrer l'enfant dans la famille en lui conservant son état civil. Aussi l'administration ne l'accorde qu'à la condition que le nouveau-né soit reconnu par sa mère. Ajoutons que la mortalité est beaucoup moindre chez les enfants conservés par leurs mères (28 0/0) que parmi les enfants abandonnés aux soins des maisons dépositaires (5 0/0) et que c'est avec raison que M. de Persigny dit à la fin de sa circulaire que rien ne saurait remplacer la protection maternelle et que l'administration reste toujours au-dessous de ce qu'obtient la femme qui élève son propre enfant. — Pour compléter les mesures protectrices de l'enfant, le ministre de l'intérieur a rendu un arrêté réglementant les crèches approuvées et les crèches privées. Ce règlement impose une discipline sévère aux crèches approuvées, et, si elle ne supprime pas les crèches privées, elles les astreint à une soumission complète à l'autorité. — Havas.

— Par décret impérial, en date du 14 décembre, M. Troplong, premier président de la cour de cassation, sénateur, est nommé président du sénat pour l'année 1863.

Par un autre décret, portant la même date, sont nommés, pour 1863, M. de Royer, premier vice-président du sénat; — MM. le maréchal comte Baraguey d'Hilliers, le maréchal comte Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, et le maréchal Pélissier, duc de Malakoff, vice-présidents du sénat.

— Le *Moniteur de la Flotte* annonce qu'un incendie a éclaté à Messine, le 14, et qu'il a été éteint par les marins des navires de guerre français la *Mouette* et la *Gorgone*. Le général commandant la place et les autorités de la ville ont officiellement remercié nos braves marins pour leur courage et leur dévouement.

Sans eux, la moitié de Messine aurait été détruite.

— Un Anglais, M. Robert Mallet, a conçu le projet de descendre dans le cratère du Vésuve pour s'y livrer à des observations scientifiques.

Le projet a attiré sur son auteur l'attention et les sympathies de tous les amis des sciences; aussi l'Association britannique pour le progrès des sciences, voulant concourir aux frais de cette expédition, a-t-elle offert, nous dit l'*Ami des Sciences*, une subvention de 2,500 fr. à M. Mallet.

Malgré cette munificence de l'Association britannique, nous doutons fort que M. Robert Mallet trouve beaucoup de compagnons de voyage.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« On nous assure que les concessionnaires du chemin de fer de Napoléon-Vendée à Bressuire ont sollicité l'autorisation de faire procéder aux études du prolongement vers Tours, suivant différents tracés qui seraient dirigés de Bressuire à Tours, de Bressuire à Port-Boulet et de Bressuire à Saumur; que cette demande aurait été favorablement accueillie par M. le ministre des travaux publics, et que les opérations relatives aux études du prolongement dont il s'agit seraient à la veille d'être entreprises, sous la direction de M. Pierry, ingénieur de la compagnie. »

Les raisons qui militent en faveur du tracé qui doit relier Bressuire à la ligne Paris, passant par Saumur, et qu'a développées notre correspondant M. Julien Sanzay, dans notre dernier numéro, attireront, nous l'espérons, l'attention des concessionnaires du chemin Vendéen, de M. l'ingénieur chargé des nouvelles études et de l'autorité supérieure.

Notre compatriote, M. A. Marquis, vient de publier, sur la question de fraude en matière d'enregistrement, une nouvelle brochure dans laquelle il défend les idées qu'il a émises il y a huit ans dans sa *Lettre à l'Empereur*, et qui ont formé la base du système proposé par le gouvernement dans la session dernière du Corps-Législatif.

On lit à ce sujet dans un journal de Rochefort : « Sous ce titre : *Observations sur les dispositions nouvelles relatives aux dissimulations en matière d'enregistrement, et comprises dans le budget de 1863 par A. MARQUIS, ancien notaire*, » l'éditeur Dentu, à Paris, vient de publier une brochure d'un haut intérêt financier et qui se présente avec une opportunité d'autant plus grande que les questions qu'elle traite sont en ce moment soumises à l'examen de la commission nommée par M. le Ministre des finances, conformément au vœu exprimé par le Corps-Législatif.

« Les modifications proposées par l'auteur au projet du gouvernement, soutenues avec netteté et avec une grande force de conviction, nous paraissent de nature à jeter une vive lumière dans l'esprit de tous ceux qui s'intéressent à la question de fraude en matière d'enregistrement. Là peut-être est la solution du problème cherché. Aussi cette brochure se recommande-t-elle à l'attention de tous les hommes spéciaux. »

On lit dans la *France centrale* :

« Lundi dernier, vers trois heures, les habitants de Saint-Pierre-des-Corps recherchaient quel pouvait être un animal qu'ils apercevaient au milieu de la Loire, luttant en vain contre le courant. Plusieurs hommes prirent une barque et finirent par atteindre la bête avant qu'elle eût disparu. Leur surprise fut grande en reconnaissant que c'était un cerf de taille élevée. Ne pouvant le placer dans leur frêle embarcation, ils lui passèrent une corde au cou, et l'amènèrent sur la rive où il fut abattu et dépecé. D'où venait ce cerf, et dans quelle circonstance s'est-il jeté à la Loire? C'est ce que l'on ignore jusqu'à présent. »

TAXE DE LA VIANDE.

Par arrêté du Maire de Saumur, du 16 décembre 1862, le prix du kilogramme de viande 1^{re} qualité, est fixé comme il suit :

Bœuf	1 fr. 15 c.
Veau	1 35
Mouton	1 35

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Turin, 21 décembre. — Le steamer la *Sardaigne* qui conduisait Garibaldi à Caprera a été obligé, hier, par le mauvais temps, de rentrer à Livourne. Le bruit court que Garibaldi songe à aller à Naples. — Havas.

ÉTAT-CIVIL du 1^{er} au 15 novembre 1862.

NAISSANCES. — 3, Adélaïde-Louise Gurin,

rue du Paradis; — 4, Louise-Eulalie Lormeau, rue de Bordeaux; — Mathilde Hublot, rue d'Orléans; — 7, Lucile-Herminie-Adrienne Besnard, rue du Presbytère; — Marie Ferdinand Hauet, rue de Fenet; — 8, Marie Pichot, Montée-du-Fort; — 10, Henri-Louis Renouvel, rue de la Visitation; — 11, Augustine Dehon, rue de la Chouetterie; — 12, Marie-Hélène Renaud, rue Saint-Nicolas; — 14, Marie-Christine-Cornélie Renaudot, rue d'Orléans.

MARIAGES. — 3, Joseph-François Frétay, cavalier de manège, de Saumur, a épousé Catherine-Louise-Marie Tharode, cuisinière, de Bagneux; — Charles-Jean Gouzé, boulanger, a épousé Julie-Louise Mercier, sans profession, tous deux de Saumur; — 4, Jean-Baptiste Rigel, cavalier de manège, a épousé Madeleine Maillet, femme de chambre, tous deux de Saumur; — 10, Jean-Baptiste-Claude Pizon, cavalier de manège, a épousé Marie Tourret, sans profession, tous deux de Saumur; — 11, Louis Revêche, cordier, a épousé Pauline Tiveau, couturière, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 2, Renée-Jeanne Bougreau, cultivatrice, 70 ans, veuve Poitou, rue de la Grande-Gueule-du-Loup; — 6, Jeanne Cerbelle, sans profession, 77 ans, veuve Decron, rue des Saulais; — 7, Marie-Louise Peltier, 4 mois, rue de la Basse-Ile; — 8, Marie-Hélène Maslard, sans profession, 66 ans, épouse de Pierre Dalibon, rue des Basses-Perrières; — 10, Augustine-Marie Rousseau, 3 ans, rue d'Orléans; — Mathilde-Marie Goujon, 16 jours, place de l'Hôtel-de-Ville; — Jean Blot, cordonnier, 51 ans, à l'Hôpital; — 12, Henri Loiseau, employé des ponts-et-chaussées, 22 ans, célibataire, rue de la Visitation; — 15, Elizabeth Duclos, journalière, 72 ans, veuve Pierre Mocard, à l'Hôpital.

Décès arrivé à Sainte-Gemmes.

30 octobre. — Clément Coulon, fermier, 66 ans.

Français, latin, grec; préparation au baccalauréat.

Leçons particulières et en ville.

M. RIGAL, professeur, à la pension de Nantilly. (599)

Combien de personnes, en voyant tomber leurs cheveux prématurément, n'ont recours à aucun préservatif, dans la crainte d'être entraînées en des dépenses au-dessus de leurs moyens, tandis qu'elles ont à leur disposition l'EAU TONIQUE DE CHALMIN, qui est la plus efficace en pareil cas, quoique le prix en soit à la portée de toutes les bourses. Ainsi l'a voulu le célèbre inventeur de cette eau merveilleuse pour répandre partout plus rapidement les habitudes hygiéniques propres à prévenir les accidents qui menacent le cuir chevelu. (642)

Marché de Saumur du 20 Décembre.

Froment (hec. de 77 k.)	49 46	Huile de lin	65 —
2 ^e qualité, de 74 k.	48 70	Paille hors barrière	28 66
Seigle	41 50	Foin id.	62 70
Orge	42 —	Luzeine (les 750 k.)	83 50
Avoine (entrée)	8 88	Graine de trèfle	52 —
Fèves	12 —	— de luzerne.	45 —
Pois blancs	20 —	— de colza	—
— rouges	19 20	— de lin	—
Cire jaune (50 kil)	160 —	Amandes en coques	—
Huile de noix ordin.	—	(l'hectolitre)	—
— de chenevis	34 —	— cassées (50 k.)	—

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).	
Coteaux de Saumur 1862	1 ^{re} qualité à . . .
Id.	2 ^e id. à . . .
Ordin., environs de Saumur, 1862, 1 ^{re} id.	110 à . . .
Id.	2 ^e id. 100 à . . .
Saint-Léger et environs 1862	1 ^{re} id. 100 à . . .
Id.	2 ^e id. 90 à . . .
Le Puy-N.-Dame et environs, 1862, 1 ^{re} id.	90 à . . .
Id.	2 ^e id. 80 à . . .
La Vienne, 1862 à . . .

ROUGES (3).

Souzaÿ et environs 1861	120 à 125
Champigny, 1861	1 ^{re} qualité 250 à . . .
Id.	2 ^e id. 125 à 140
Varrains, 1862	110 à 120
Bourgueil, 1862	1 ^{re} qualité 135 à 140
Id.	2 ^e id. 120 à 150
Restigny 1862	100 à 110
Chinon, 1862	1 ^{re} id. 105 à . . .
Id.	2 ^e id. 95 à . . .

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

BOURSE DU 20 DÉCEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 70 00

4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 98 00

BOURSE DU 21 DÉCEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 69 70.

4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 97 75

P. GODET, propriétaire-gérant.

OUVERTURE
des
MAGASINS

D'ÉTRENNES DE POLTI FRÈRES

7, RUE ROYALE,
à
TOURS.

Tout le monde voudra visiter les magasins de cette importante maison, dont les assortiments vraiment extraordinaires rivalisent avec les premières maisons de la capitale. *Bijouterie* (spécialité de parures pour mariages), *Joannerie*, *Orfèvrerie*, *Bronzes d'Art*, *réduction de l'antique et moderne*, *Lampes*, *Candélabres*, *Pendules*, *Montres de Genève et Suisse*. — Garantie.

N.B. — Seuls correspondants de la **Maison C. Christoffe**, pour la vente de son orfèvrerie, argentée ou dorée par les nouveaux procédés, ainsi que pour la réargenteure de tous les vieux objets. Les prix seront identiquement les mêmes qu'au siège de la fabrique. (645)

ANNONCES LÉGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE. BONJOUR.

Les créanciers de la faillite du sieur Sulpice-Nicolas Bonjour, tailleur à Doué, sont invités, conformément aux dispositions de l'art. 462 du Code de commerce, à se trouver le vendredi 26 décembre courant, à 9 heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet d'être consultés, tant sur l'état des créances présumées que sur la nomination du syndic.

Le greffier du tribunal,
Th. Buisson.

Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

VENTE DE LIQUEURS.

Le 28 janvier prochain, à midi, sur la place du Marché de la ville de Vihiers, il sera procédé, par le Receveur de l'Enregistrement et des Domaines, à la vente publique d'un panier de dix bouteilles de liqueurs, expédié, le 8 mai 1857, par M. Leproust, de Beaufort, à M. Crépelière, des Cerqueux, et déposé en transit chez M. Turpault.

On paiera comptant et cinq pour cent en sus.

Vihiers, le 10 décembre 1862.

Le Receveur des Domaines
du bureau de Vihiers.

Etude de M^e LOISELEUR, notaire à Neuillé.

A VENDRE A L'AMIABLE :

1^o UNE FERME, située près l'église de la commune de La Breille, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables, terres complantées de rangées de vignes, bois-taillis, landes et sapinières, le tout d'une contenance cadastrale de 25 hectares 79 ares 70 centiares ;

2^o Et environ UN HECTARE DE PRÉS, en plusieurs morceaux, dans la prairie de Brain, faisant partie de la ferme.

Le tout est exploité par M. Blandin, maire de La Breille.

S'adresser à M^e LOISELEUR, notaire à Neuillé (646)

A VENDRE

Une JUMENT, fille de *Mascate*, de pur sang arabe, et de *Caravan*, de pur sang anglais, âgée de quatre ans et demi, taille d'un mètre cinquante-quatre centimètres ;

Et un CHEVAL, fils de la même et d'*Espereme*, de pur sang anglais, âgé de trois ans et huit mois, taille d'un mètre cinquante-quatre centimètres.

S'adresser au château de Lathan, près Noyant, arrondissement de Baugé (Maine-et-Loire). (636)

Etude de M^e PATOUEILLE, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE

Pour entrer en jouissance de suite,
UNE

BELLE PIÈCE DE TERRE,

AUTREFOIS EN PRÉ,

Actuellement plantée en quetier, en plein rapport,

Située près le canal de la Dive, commune de Saint-Just-sur-Dive, à proximité de la grande route de Saumur à Montreuil-Bellay, par Saint-Cyr-en-Bourg, renfermée de fossés, joignant au levant le canal de la Dive, au midi les communaux de Brézé, au couchant ceux de Saint-Just, Joseph Gaultier et autres, au nord MM. Ballu et Boisdin, contenant cinq hectares quatorze ares.

Une nombreuse superficie en peupliers, frênes, arbres à fruits et saules, existe sur cette pièce ; le tout en belle venue et plein rapport.

Revenu assuré : cinq pour cent.

S'adresser, pour avoir des renseignements et pour traiter :

Soit à MM. LOUIS RAGUIN, propriétaire à Chinon ; Ernest VOISINE, propriétaire à Loudun ;

Soit audit M^e PATOUEILLE, notaire.

2695 PIEDS D'ARBRES

Divisés en 34 lots,

A VENDRE PAR ADJUDICATION

En l'étude de M^e EPAGNEUL, notaire à Savonnières,

Le dimanche 4 janvier 1863, à midi.

Ces arbres sont complantés sur la commune de Savonnières, canton de Tours-Sud (Indre-et-Loire).

Ils consistent en, SAVOIR :

Mille cinq cent quatre-vingt-quatre pieds, essence de peupliers et bouillards, la plupart sur le bord du Cher, près la station du chemin de fer, et d'une grosseur et d'une hauteur rares.

Cinq cent cinquante-trois pieds, essence de chêne.

Et cinq cent cinquante-six pieds, essences diverses.

Ils sont tous numérotés et marqués.

Pour les visiter, s'adresser à M. GÉRAIS SIGNOLLET, expert, à Savonnières ;

Et, pour les conditions de la vente, à M^e EPAGNEUL, notaire audit lieu, rédacteur du cahier des charges, ou à M^e MAHOUDÉAU, notaire à Tours. (640)

A VENDRE PAR ADJUDICATION

En l'étude de M^e GODARD, huissier à Chouzé, le 11 janvier 1863,

UNE COUPE

DE BOIS-TAILLIS

Agée de 15 ans, contenant 2 hectares environ, située à Chouzé-sur-Loire. (647)

A LOUER

Présentement ou pour la St-Jean prochaine,

Portion de maison nouvellement construite, à l'angle des rues du Paradis et du Marché-Noir, comprenant rez-de-chaussée, 1^{er} ou 2^e étage, cave et grenier.

S'adresser à M. Normandine, ancien serrurier. (581)

FONDS

DE MENUISIER, M^d DE MEUBLES A CEDER.

S'adresser à M. MARTIN-LEMOINE, rue Royale, n^o 45. (620)

A LOUER

UNE MAISON

Rue Bodin.

S'adresser à M^{me} Aubelle, au Pont-Fouchard. (602)

Il a été perdu un petit chien de chasse, anglais, poils ras noirs, poitrail blanc, museau feu et noir, âgé de huit mois environ, répondant au nom de Daki. Le ramener à l'hôtel des Voyageurs. (648)

PRÉSERVATIF DES RHUMES.

Belles et élégantes CHAUSSURES fourrées, façon souliers et bottines, vernies imperméables.

Dépôt, chez M. PINEAU fils aîné, 35, rue d'Orléans, à Saumur. (649)

UN JEUNE HOMME, connaissant la comptabilité, demande une TENUE DE LIVRES. Il pourrait y consacrer deux heures par jour.

S'adresser au bureau du journal.

M. GARREAU-MURAY,

Épicier, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

Maison particulièrement recommandée pour l'approvisionnement des spécialités suivantes.

CAFÉ DES GOURMETS

Nous prions instamment les consommateurs de ce délicieux café, d'exiger des boîtes portant le titre de Café des Gourmets et la signature « Trebucien frères ». — Nous désavouons toutes les boîtes de fer-blanc et tous les cafés qui n'auraient pas cette signature et ce titre.

AVIS IMPORTANT.

Un demi-kilog. CAFÉ DES GOURMETS fait 80 fortes tasses. — C'est donc cinq tasses pour 52 grammes. — Une tasse de notre excellent café ne coûte par conséquent que 3 centimes. Résultats : 1^o vive et transparente coloration ; 2^o économie de moitié ; 3^o qualité hautement supérieure à celle de tous les cafés du commerce ; goût exquis ; arôme superfin.

CHOCOLAT DES GOURMETS

Nous avons fait nos CHOCOLATS pour les TROIS MILLIONS de Gourmets qui, depuis douze ans, sont fidèlement attachés à notre café. — Nos chocolats sont les plus fins, les plus hygiéniques, les plus savoureux. — Nous ne visons pas à faire leur réputation par les moyens factices de la publicité ; une seule ambition nous guide : c'est de séduire nos trois millions de clients par la perfection et l'excellence de leurs qualités. Les plus hauts et les plus flatteurs témoignages consolident chaque jour notre succès.

TAPIOCA DES GOURMETS

Notre TAPIOCA est garanti pur du Brésil ; aucun ne peut rivaliser avec lui par la blancheur, la saveur, la pureté et ses propriétés éminemment nutritives. Les vrais gourmets ne confondent pas notre Tapioca avec une foule de Tapiocas indigènes, de féculé, etc. — Nous déclarons le nôtre pur du Brésil et exempt de toutes pâtes étrangères. — Il est renfermé dans d'élégants cartonnages, très-commodés pour les ménagères. Son prix n'en est pas plus élevé, et sa qualité est à la hauteur de son titre.

Saumur, P. GODET, imprimeur.